

Toulouse, le 02 avril 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP158-2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 12 décembre 2025 ;

Vu l'arrêté n°A16-2025 portant délégation de fonction accordée à Rémi RAMOND, troisième Vice-Président de Réseau31 ;

Vu le « Plan Eau » du Gouvernement annoncé le 30 mars 2023 ;

Vu le règlement des aides départementales eau potable & assainissement adopté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne le 17 novembre 2016 applicable aux dossiers ayant déjà fait l'objet d'une inscription ;

Vu le règlement des aides départementales eau potable & assainissement adopté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne le 26 juin 2025 applicable aux dossiers n'ayant pas déjà fait l'objet d'une inscription ;

Vu le 12^{ième} programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et les délibérations de son Conseil d'Administration du 10 octobre 2024 fixant les modalités d'aides en eau potable (DL/CA/24-55) et en assainissement (DL/CA/24-52)

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant les enjeux croissants liés à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement, notamment au regard de l'évolution des phénomènes climatiques et de l'intensification des épisodes pluvieux ;

Considérant la nécessité pour la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze de disposer d'un schéma directeur actualisé permettant d'assurer une gestion durable et sécurisée des eaux pluviales ;

Considérant que le schéma directeur existant ne permet plus de répondre de manière optimale aux problématiques actuelles, notamment en matière de capacité des réseaux, de maîtrise des ruissellements et de prévention des risques d'inondation ;

Considérant la nécessité de réaliser une étude relative à la révision du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de ruissellement et à l'élaboration du zonage associé sur la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze ;

Considérant que cette opération n°31517-1 vise notamment l'actualisation du diagnostic du réseau pluvial existant, la modélisation hydraulique du fonctionnement du réseau, l'identification des zones à risques, la définition d'un programme pluriannuel d'actions hiérarchisées ainsi que l'élaboration du plan de zonage de gestion des eaux pluviales ;

Considérant que cette étude permettra également d'orienter les futurs projets d'aménagement du territoire en intégrant les contraintes liées à la gestion des eaux pluviales ;

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 74 718 € TTC ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel des travaux et études serait établi de la façon suivante :

	Montant € TTC	Taux
Conseil Départemental de la Haute Garonne – Etudes	22 415,40 €	30% Etudes
Agence de l'Eau - Etudes	37 359,00 €	50% Etudes
Etat	0 €	0%
Autres		
Autofinancement et emprunt – Etudes	14 943,60 €	20% Etudes
TOTAL	74 718,00 €TTC	

Considérant l'intérêt de mobiliser des financements extérieurs afin de limiter le reste à charge pour la collectivité ;

Considérant la nécessité de solliciter ces financements et d'autoriser le démarrage anticipé de l'opération afin de ne pas retarder la mise en œuvre de l'étude ;

décide

Article 1 : d'approuver l'opération n°31517-1 intitulée « Révision du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de ruissellement et élaboration du zonage associé » sur la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze ;

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel pour un montant total de 74 718,00 € TTC ;

Article 3 : d'autoriser la sollicitation des subventions auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Article 4 : d'autoriser le démarrage anticipé de l'étude avant notification des aides.

Rémi RAMOND

Vice-Président

